

Maître d'œuvre :	Maître d'ouvrage :
Horizon Géomètres-experts	Association Foncière de Breuschwickersheim
5, Rue des Sœurs 67501	57 Rue Principale, 67112 BREUSCHWICKERSHEIM
03 88 63 87 87	06 03 24 49 92

Règlement de Consultation

Nature des travaux :	Travaux connexes de l'Aménagement foncier (Voirie Agricole et Compensation Environnementale) sur la commune de Breuschwickersheim
-----------------------------	---

Article 1^{er} : Pouvoir adjudicateur

Association Foncière de Breuschwickersheim
57 Rue Principale, 67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Tel : 06 03 24 49 92
Courriel : Accueil.mairie@breuschwickersheim.fr

Article 2 : Maîtrise d'œuvre

Horizon Géomètres-Experts
5, Rue des sœurs – 67500 HAGUENAU
Tél : 03.88.63.87.87 – Fax : 03.88.63.87.88
Courriel : haguenau@horizon-geometre.fr

Article 3 : Objet du marché

Travaux connexes de l'Aménagement foncier (Voirie Agricole et Compensation environnementale) sur la commune de Breuschwickersheim

- **Lot 1** : Travaux de voiries (uniquement les Chemins B102 et B153) tels que décrit dans le CCTP
- **Lot 2** : Travaux de voirie tels que décrit dans le CCTP
- **Lot 3** : Travaux de Compensation Environnementale tels que décrit dans le CCTP

Article 4 : Conditions de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement.

Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres en tant que candidat individuel et/ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée.

Article 5 : Contenu du dossier de consultation

- Le règlement de consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- Le devis quantitatif estimatif,
- Les plans techniques d'exécution et différentes annexes.

Le dossier de consultation sera mis à disposition sur le site :

<https://alsacemarchespublics.eu>

Le dossier de consultation sera transmis en format informatique sous forme de fichier .pdf, ou autres formats traditionnels pris en charge (.doc, .ods, .xls, .odt, etc...).

Article 6 : Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Pièces relatives à la candidature : déclarations, certificats et attestations :

- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financière du candidat, le DC1 et le DC2 ou le DUME,
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société,
- En cas de candidature sous forme de groupement, la lettre de candidature et habilitation du mandataire des co-traitant,
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- La déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre dernier,
- L'attestation sur l'honneur de chaque candidat qu'il n'a pas fait l'objet, au cours de ces cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail,
- L'attestation figurant à l'article R324-4, 3° du code du travail,
- La copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire.

- Pièces du marché :

- L'acte d'engagement dûment complété,
- Le cahier des clauses administratives particulières daté et signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières daté et signé,
- Le détail des prix global et forfaitaire dûment complété, daté et signé,
- Un mémoire technique d'exécution des travaux,
- Un planning prévisionnel des travaux.

Article 7 : Variantes

Aucune variante autorisée.

Article 8 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 9 : Délais d'exécution prévisionnel des travaux

LOT N°1 :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Octobre 2026
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Novembre 2027

LOT N°2 :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Octobre 2026
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Mars 2027

LOT N°3 :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Printemps 2027
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : Printemps 2027

Article 10 : Mode de règlement du marché

Les règlements se feront conformément aux articles L2191-1 à L2191-8, L2192-1 à L2192-15 du Code de la Commande Publique.

Article 11 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-8 du Code de la Commande Publique.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de renégocier les offres des entreprises les mieux placées.

Les offres seront jugées sur deux critères :

- le prix des prestations pour 50 % de la note,
- la valeur technique de l'offre pour 50 % de la note.

Pour juger les offres, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le bordereau de prix unitaire, dans le devis quantitatif estimatif et dans le mémoire technique d'exécution des travaux.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées dans le bordereau de prix unitaire prévaudront sur toutes autres indications de l'offre dont les montants pourront être modifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition et ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera considérée comme non cohérente et éliminée.

En ce qui concerne l'évaluation des offres les notes attribuées seront calculées comme suit :

> prix des prestations :

La note pour le **prix global des offres toutes tranches incluses** sera calculée dégressivement par rapport à la meilleure offre. C'est-à-dire que la note maximale (20/20) est attribuée à l'entreprise ayant le prix global le plus petit, puis les notes seront attribuées selon le calcul suivant :

$$\text{Note} = 20 \times (\text{Meilleure réponse de prix} / \text{Prix de l'Ets notée})$$

> Valeur technique de l'offre :

Le jugement des **mémoires techniques** a été réalisé selon 6 critères et un barème défini avant la lecture des mémoires permettant d'attribuer des notes en fonction de 3 axes principaux pour la réalisation des travaux : **sécurité, qualité, environnement**. Ainsi, les six critères de jugement des mémoires ont été définis comme suit :

- **L'aspect sécuritaire** tant pour les entreprises que pour les tiers (4 pts),
- **L'aspect technique** d'exécution des travaux (4 pts),
- **Les moyens matériels et humains** mis à disposition pour le chantier (4 pts),
- **L'aspect environnemental** et les engagement de l'entreprise à respecter le milieu et les riverains (4 pts),
- **La logistique et le délai** et particulièrement ce qui concerne la signalisation, la circulation, les locaux sur le chantier mais également la coordination entre les différentes entreprises intervenant sur le chantier (2 pts),
- **Et la qualité** tant dans la forme de la réponse que par les démarches engagées par les entreprises comme les contrôles internes et externes (2 pts).

Article 12 : Condition d'envoi et de remise des offres

Les candidats transmettent leur dossier par voie dématérialisée sur <https://alsacemarchespublics.eu>.

Ce dossier devra être remis avant le 23 Octobre 2026 à 12h00.

Article 13 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements administratifs ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

M. Xavier LOUVEAU
Horizon Géomètres-experts
5, Rue des sœurs – 67500 HAGUENAU
Tél : 03.88.63.87.87 – Fax : 03.88.63.87.88 – Courriel : haguenau@horizon-geometre.fr

Établi à Haguenau, le 15 Juillet 2026,